



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada

CATÉGORIE DU SUJET :

Biodiversité et écosystèmes

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Canada – États-Unis

FORME :

Traité juridiquement contraignant

ÉTAT :

- Signé par le Canada le 16 août 1916
- Ratifié par le Canada le 7 décembre 1916
- Entrée en vigueur au Canada le 16 décembre 1916
- Entrée en vigueur à l'échelle internationale le 7 décembre 1916
- Protocole d'amendement signé le 14 décembre 1995
- Instruments d'amendement échangés le 7 octobre 1999
- Entrée en vigueur au Canada le 8 octobre 1999

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES

PARTENAIRES :

Responsable : Environnement et Changement climatique
Canada

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Liens Web :

Site Web [Information sur les traités du Canada](#)
[Sites Web de la LCOM](#)

Personnes-ressources :

[ECCC – Informatheque](#)

L'ÉDITION DU RECUEIL :

Février 2017

LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE :

C-BD-2/FR

OBJECTIF

La Convention protège les oiseaux migrateurs au Canada et aux États-Unis et assure la gestion des espèces d'oiseaux migrateurs par la chasse durable et à la conservation des populations d'oiseaux migrateurs.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Les exigences de la Convention comportent des éléments législatifs qui sont enchaînés dans la *Loi de 1994 sur la Convention des oiseaux migrateurs*, dans le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* et dans le *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs*.

Certains éléments de la Convention sont également mis en œuvre au moyen du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et de la déclaration d'intention sur l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord; ces deux derniers accords ont été ratifiés par le ministre de l'Environnement ainsi que par ses homologues des États-Unis (et plus tard, du Mexique).

RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats prévus sont des populations durables d'oiseaux migrateurs fondées sur des principes de conservation et des outils décrits dans le Protocole de Parksville de la Convention. Les principes de conservation comprennent gérer les oiseaux migrateurs à l'échelle internationale, assurer une variété d'utilisations durables, maintenir la santé des populations d'oiseaux migrateurs pour répondre aux besoins de récolte, fournir et protéger les habitats nécessaires pour la conservation des oiseaux migrateurs, et rétablir les populations décimées d'oiseaux migrateurs.

Les outils indiqués dans le Protocole comprennent la surveillance, la réglementation, l'application de la loi et la conformité, la collaboration et le partenariat, l'éducation et l'information, les incitatifs pour assurer une intendance efficace, la protection des oiseaux incubateurs, l'identification de zones de récolte, la gestion des oiseaux migrateurs en fonction de la population, l'utilisation des connaissances, institution et pratiques autochtones et indigènes, et l'élaboration, le partage et l'utilisation des meilleurs renseignements scientifiques.



Le présent accord et les lois et règlements nationaux subséquents permettent l'entrée en vigueur d'un certain nombre d'interdictions, qui soutiennent la conservation des oiseaux migrateurs.

Il soutient la collaboration internationale, reconnaissant que la conservation des oiseaux migrateurs exige des efforts à l'ensemble des aires de migration qui peuvent s'étendre des océans jusqu'aux hémisphères.

PARTICIPATION DU CANADA

Cet accord est la base des responsabilités nationales et internationales du Canada en vertu de la *Loi concernant la Convention sur les oiseaux migrateurs* (LCOM), du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* (ROM) et du *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs* (RROM). La Convention prévoit des paramètres élargis pour la LCOM, le ROM et le RROM, y compris en fournissant les familles d'oiseaux couvertes, ainsi que des interdictions en place pour assurer leur conservation et leur protection.

La coordination de la conservation des oiseaux est assurée par diverses tribunes nationales, internationales et régionales. Celles-ci comprennent, mais ne sont pas limitées au Comité des directeurs canadiens de la faune, au Comité trilatéral de conservation et de gestion des espèces sauvages des écosystèmes (Canada – É.-U. – Mexique), à l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, aux Partenaires d'envol, au Réseau de réserve pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental et au Waterbird Conservation Council.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Les plus importants investissements réalisés par Environnement et Changement climatique Canada afin d'appuyer la LCOM sont les nombreux programmes de surveillance entrepris afin d'appuyer les efforts de réglementation et de conservation. L'examen de la surveillance aviaire a évalué près de 200 activités de surveillance afin de s'assurer de leur pertinence aux besoins du ministère, et ce, d'une manière efficace et économique.

La première évaluation de l'ampleur des sources de mortalité les plus importantes causées par les humains a été publiée récemment. Ces évaluations sont essentielles afin d'orienter les futurs efforts de conservation.

Les stratégies régionales de conservation des oiseaux sont de nouveaux outils que peuvent utiliser Environnement et Changement climatique Canada, ses partenaires et les Canadiens afin de s'assurer que les initiatives de conservation ciblent les espèces prioritaires

et traitent des principales menaces auxquelles sont confrontés ces oiseaux.

Rapports

Les rapports annuels sur l'état des populations de sauvagine, les consultations sur les changements au Règlement sur les oiseaux migrateurs et les règlements actuels sont parmi les sites les plus visités du site Web d'Environnement et Changement climatique Canada :

- [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#);
- [Régions de conservation des oiseaux et Stratégies de conservation](#);